

CAPPP

Collectif des Acteurs des Marches Publics du Cameroun

Meilleures Pratiques de Gestion des Contrats

Guide Pratique pour les Professionnels des Marches Publics

Yaounde, Cameroun

2024

contact@capp-cameroon.org

1. Introduction

La gestion efficace des contrats publics est un facteur déterminant de la réussite des projets et de la bonne utilisation des deniers publics. Ce guide présente les meilleures pratiques en matière de gestion des contrats, depuis la notification jusqu'à la réception définitive, en passant par le suivi de l'exécution et la gestion des avenants.

2. Cycle de Vie d'un Contrat Public

Phase	Acteurs	Documents Clés
Notification	Autorité contractante, Titulaire	Décision d'attribution, PV d'ouverture
Approbation	CPM, ARMP	Fiche de conformité, approbation CPM
Signature	Signataire autorisé	Contrat signé, cautionnement
Démarrage	Maitrise d'ouvrage, Maitrise d'œuvre	Ordre de service, plan de travail
Exécution	Cellule de suivi, Contrôleur	PV d'avancement, situations de travaux
Réception	Commission de réception	PV provisoire, PV définitif, réserves

3. Suivi de l'Exécution

Le suivi rigoureux de l'exécution des contrats est essentiel pour garantir le respect des délais, des coûts et de la qualité. Les outils de suivi recommandés incluent :

Reunions de coordination : Organisées hebdomadairement ou bimensuellement avec le titulaire du marché, elles permettent de suivre l'avancement des travaux et de traiter les problèmes émergents.

Rapports d'avancement : Produits mensuellement par le titulaire, ils documentent l'état d'exécution, les difficultés rencontrées et les prévisions pour la période suivante.

Visites sur site : Effectuées régulièrement par la cellule de suivi pour vérifier la conformité des travaux avec les spécifications du cahier des charges.

Tableau de bord : Outil de pilotage synthétisant les indicateurs clés de performance (délais, coûts, qualité, sécurité) de chaque contrat en cours.

4. Gestion des Avenants

Les avenants doivent être l'exception et non la règle. Avant de recourir à un avenant, il convient de vérifier les conditions suivantes : l'imprévision ne résulte pas d'une faute du titulaire ; le montant cumulé des avenants ne dépasse pas 20% du montant initial du marché ; et l'avenant est justifié par des circonstances objectives et documentées. Tout avenant doit être approuvé par la CPM avant exécution.

5. Gestion des Litiges

Type de Litige	Mécanisme de Résolution	Délai
Retard d'exécution	Mise en demeure, pénalités de retard	15 jours pour contestation
Non-conformité	Observations écrites, réparation des travaux	30 jours pour réparation
Désaccord technique	Expertise technique, médiateur	45 jours pour résolution
Résiliation	Procédure de résiliation, comité de litige	60 jours pour régularisation

6. Indicateurs de Performance

Pour évaluer l'efficacité de la gestion des contrats, les indicateurs suivants sont recommandés : taux de respect des délais (objectif > 85%), écart budgétaire moyen (objectif < 10%), taux de satisfaction des maîtrises d'ouvrage (objectif > 90%), nombre de litiges par contrat (objectif < 1), et taux de conformité des livrables (objectif > 95%).